

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date d'émission 26-nov.-2018 Date de révision 06-mai-2020 Numéro de révision 2.3

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11292432

Nom du produit WG#-PM1,INFINIUM,60mL

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée réactif

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u> <u>Fournisseur</u>

Illumina, Inc.

5200 Illumina Way

San Diego, CA 92122 USA

www.illumina.com

Illumina Cambridge Ltd.

Illumina Centre

19 Granta Park

Great Abington

Cambridge, Cambridgeshire

ou CB21 6DF

United Kingdom

29 Woodlands Industrial Park E1

North Tech Lobby 3, #02-13/18

Singapore 757716 +65.6579.2600 www.illumina.com

Pour plus d'informations, contacter

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-858-809-ILMN

1-858-202-4566

Adresse e-mail SDS@illumina.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1-760-476-3961

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Symboles/pictogrammes

Aucun(e)

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Mentions de danger

Sans objet

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P273 - Éviter le reiet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Autres dangers Aucun(e) connu(e)

Persistance et dégradabilité Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Informations supplémentaires

Aucune information disponible

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure.

Inhalation En cas de symptômes, sortir au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Contact cutané Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe

et persiste.

Ingestion Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les **de premiers secours** mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau. Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction appropriés Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) connu(e).

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuellesUtiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Tenir à l'écart le

personnel superflu.

Pour les non-secouristes Utiliser l'équipement de protection individuel requis

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Endiguer le plus en

aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis Endiguer et récupérer le déversement

avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux

réglementations locales/nationales (voir Section 13)

Déversement important Éviter que les écoulements ne pénètrent les canalisations, les égouts ou les rivières. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination

ultérieure

Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

réactif.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites Limites d'exposition

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques **Douches**

Rince-oeils

Systèmes de ventilation.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection des mains Protection de la peau et du

corps

Protection respiratoire

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protectionrésistant aux produits

chimiques, et correspondant au risque d'exposition.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition. Éviter tout rejet dans l'environnement. Avertir les autorités locales s'il est impossible de

confiner des déversements significatifs.

Rubrique 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide bleu liquide Aspect

Couleur bleu Odeur Inodore Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Propriété Valeurs pН Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point / intervalle d'ébullition

Point d'éclair Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur Densité de vapeur

Densité

Hydrosolubilité Solubilité(s)

Coefficient de partage

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Propriétés explosives Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Masse molaire Teneur en COV (%) Densité de liquide Masse volumique apparente

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Remarques • Méthode Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e).

statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone Oxydes de sodium

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit Danger faible dans le cadre d'une manipulation industrielle ou commerciale courante par un

personnel qualifié.

Inhalation Dans des conditions normales d'utilisation prévu, cette substance ne devrait pas être un

danger d'inhalation.

Contact oculaire Aucun effet connu d'après les informations fournies.
Contact cutané Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Ingestion Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être

ingéréesaccidentellement.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë inconnue 53.5% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

Corrosion/irritation cutanée Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Non classé.

Sensibilisation cutanée Non classé.

Sensibilisation respiratoire Non classé.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Toxicité pour le développement Non classé.

Tératogénicité Non classé.

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée Non classé.

Symptômes Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration Non classé.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Statut du produit vis-à-vis de la toxicité aquatique; N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

12.2. Persistance et dégradabilité

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations

régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC/AVV

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé

Considérations relatives à

l'élimination

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement N'éliminer ce produit et son récipient qu'en

prenant toutes les précautions nécessaires

Autres informations Aucune information disponible.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>IMDG</u>

14.1Numéro ONUNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Danger pour l'environnement
 14.6. Précautions particulières à Sans objet

prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

<u>RID</u>

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé
 14.3 Classe de danger Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6. Précautions particulières à Sans objet

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport in bulk according to Sans objet

Annex II of MARPOL73/78 and the

IBC Code

ADR

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le	Non réglementé
transport	
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6. Précautions particulières à	Sans objet
prendre par l'utilisateur	
14.7. Transport in bulk according to	Sans objet
Annex II of MARPOL73/78 and the	•

IBC Code

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé 14.2 Nom d'expédition Non réglementé Non réglementé 14.3 Classe de danger 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet 14.6. Précautions particulières à Sans objet prendre par l'utilisateur 14.7. Transport in bulk according to Sans objet

Annex II of MARPOL73/78 and the

IBC Code

IATA

14.1 Numéro ONU Non réglementé 14.2 Nom d'expédition Non réglementé Non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet 14.6. Précautions particulières à Sans objet prendre par l'utilisateur 14.7. Transport in bulk according to Sans objet

Annex II of MARPOL73/78 and the

IBC Code

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Sans objet

Allemagne

Classe de danger pour le milieu Aucune information disponible aquatique (WGK)

Union européenne

REACH

Autres réglementations

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Sans objet

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail Sans objet.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA N'est pas conforme DSL/NDSL N'est pas conforme **EINECS/ELINCS** N'est pas conforme **ENCS** N'est pas conforme **IECSC** N'est pas conforme KECL N'est pas conforme N'est pas conforme **PICCS** AICS (Australie) Est conforme

INSQ This product complies with INSQ

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

INSQ - Mexican National Inventory of Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

N° CAS; Numéro d'enregistrement CAS (Chemical Abstracts Service), (CASRN; n° CAS)

PBT; Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB; Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende - Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Principales références de la littérature et sources de données

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015

Conseil en matière de formation Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

Préparée par Illumina Inc.

Date d'émission 26-nov.-2018

Date de révision 06-mai-2020

Remarque sur la révision Sans objet.

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Avis de non-responsabilité

Bien que la préparation de ce document ait bénéficié de toute notre attention, Illumina n'accordeaucune déclaration ni garantie de quelque nature que ce soit quant à l'exactitude ou àl'exhaustivité des informations qu'il contient. Illumina n'assume aucune responsabilité quant àl'adaptation des présentes informations ou du produit aux applications de l'utilisateur, ni quant auxconséquences de l'utilisation des présentes informations ou du produit. L'utilisateur de laprésente FDS et du produit doit déterminer lui-même l'adaptation des informations et du produit àses applications spécifiques. Dans les conditions prévues par la législation en vigueur, Illuminane saurait être tenu pour responsable des dommages ou frais de quelque nature que ce soitengendrés par la manipulation, l'utilisation, le stockage ou l'élimination du produit.

Fin de la Fiche de données de sécurité